

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

19 DEC. 2022

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29

**N° 19 - Travaux de
l'EHPAD Udazkena :
cession d'une emprise
foncière au Centre
Hospitalier de la Côte
Basque (CHCB)**

Rapporteur : Manuel
Vaquero, conseiller
municipal délégué

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHÉ LE 16 DEC. 2022

Séance du 9 décembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Sylvie Dargains, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Benjamin Marcille, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal (à partir de la délibération n°5)

Absents :

Noémie Troubat

Date de la convocation : 2 décembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Loïc Jouenne a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°19 – AMENAGEMENT ET URBANISME

Travaux de l'EHPAD Udazkena : cession d'une emprise foncière au Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB)

Monsieur Vaquero, conseiller municipal délégué, expose :

Dans le cadre des travaux en cours pour la modernisation et l'extension de l'EHPAD Udazkena par le Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB), ce dernier a sollicité la commune de Saint-Jean-de-Luz suite à l'affaissement d'un mur de soutènement situé entre l'emprise foncière de l'EHPAD et le terrain de sport de l'école Aice Errota, cadastré BE n°43 et relevant de la propriété communale.

Au regard du risque d'effondrement de ce mur sur le terrain de sport de l'école, le CHCB a été amené à réaliser à sa charge des travaux d'urgence pour implanter un nouveau mur de soutènement. En raison de différentes contraintes techniques ce nouvel ouvrage a dû être réalisé sur une partie de parcelle communale, à une distance de 54 cm de l'ancien mur.

Il est donc proposé de céder au CHCB une emprise foncière de 10m² relevant de la parcelle cadastrée BE n°43 (annexe) sur laquelle était positionné l'ancien mur de soutènement et sur laquelle a été édifié le nouveau mur. Cette cession foncière interviendra en régularisation des travaux déjà réalisés.

Cette cession a pour résultante de faire sortir une parcelle du domaine public communal pour intégrer le domaine public d'un établissement public d'Etat. Par conséquent, elle est dispensée de la procédure de déclassement préalable selon les dispositions L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est précisé que l'alignement d'arbres marquant la limite entre l'école et le site de l'EHPAD n'a pas été impacté par ces travaux.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise foncière de 10 m² relevant de la parcelle BE n°43 au Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) selon le plan établi par le géomètre (annexe),
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme, habitat, stratégie urbaine et mobilités » du 7 novembre 2022,
- Approuve la cession à titre gratuit d'une emprise foncière de 10 m² relevant de la parcelle BE n°43 au Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) selon le plan établi par le géomètre (annexe),
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoien

